

Charte du travail collectif TP5

Etudiants

- ✓ Les objectifs de travail du groupe doivent être clairement posés.
- ✓ Chacun s'engage à travailler et à respecter les contraintes et le cadre défini par le groupe.
- ✓ Les régulations au sein du groupe doivent se faire de manière collégiale et au profit du travail final.
- ✓ Les temps de travail collectif doivent être définis avec tous les membres du groupe.
- ✓ Les outils de communication doit être choisi collectivement.
- ✓ La parole de chacun doit être considérée.
- ✓ Chacun doit veiller à l'intégration de chaque membre et l'accepter dans ses différences.
- ✓ Les compétences et les difficultés de chacun doivent être reconnues, puis mises à profit du travail de groupe.

Formateurs

- ✓ Les modalités de constitution des groupes doivent être explicites.
- ✓ L'objectif final doit être explicite.
- ✓ Le formateur reste attentif au bon fonctionnement du groupe.

Les régulations

- ✓ Si la charte n'a pas été respectée et que les régulations internes n'ont pas abouti, le groupe ou l'un de ses membres peut s'adresser formellement soit aux délégués au CVE soit au formateur de son choix.